

QCM DE RÉVISION



RAPIDITÉ

	R	1 (QRU) : Quel est le délai de validité d'une offre de prêt personnel?
A		7 jours dans le cadre de la loi LCC
B		11 jours dans le cadre de la loi LCC
C	X	15 jours dans le cadre de la loi LCC
D		30 jours dans le cadre de la loi LCC
E		60 jours dans le cadre de la loi LCC

	R	2 (QRU) : En cas d'édition d'une offre de prêt personnel le 3 mai, jusqu'à quelle date peut-on l'accepter?
A		10 mai
B		14 mai
C	X	18 mai
D		3 juin
E		3 juillet

QCM DE RÉVISION

RAPIDITÉ



	R	3 (QRU) : En cas de signature des offres de prêt personnel le 9 mai, à quelle date les clients peuvent-ils disposer des fonds sur leur compte sachant qu'ils n'ont pas de contraintes particulières ?
A		12 mai
B		15 mai
C		19 mai
D		23 mai
E	X	24 mai

	R	4 (QRM) Je dispose d'un PEL ouvert en Avril 2012. Je peux :
A		Bénéficier des droits de ma concubine
B		Faire des travaux dans ma résidence secondaire
C	X	Faire des travaux dans ma résidence locative
D		Faire un prêt de 1000 euros pour bénéficier de la prime d'Etat
E	X	Financer l'acquisition de parts de SCPI à vocation d'habitation

QCM DE RÉVISION

RAPIDITÉ



	R	5 (QRM) Je souhaite bénéficier d'un prêt Epargne Logement pour l'acquisition de ma résidence principale. Je peux :
A	X	Utiliser un PEL ouvert depuis 3 ans
B	X	Utiliser un PEL ouvert depuis 5 ans
C	X	Utiliser un CEL disposant de 50 euros de droits
D		Bénéficier de la cession de droits d'un ascendant ou descendant sans avoir moi-même de droits Epargne Logement
E		Utiliser un PEL clôturé depuis 2 ans
	R	6 (QRM) Dans quel cas la fourniture d'un CCMI est-elle obligatoire ?
A	X	Une entreprise réalise le gros œuvre, le hors d'eau et le hors d'air
B	X	Une entreprise réalise la totalité de la construction
C	X	Une entreprise fournit les plans et réalise le gros œuvre
D		Une entreprise réalise sur un terrain lui appartenant la totalité de la construction
E		Une entreprise A réalise le gros œuvre et le hors d'eau. Une entreprise B réalise le hors d'air. Le client fournit les plans

QCM DE RÉVISION



RAPIDITÉ

	R	7 (QRM) Les options souplesse permettent :
A		De baisser durant la 1 ^{ère} année d'amortissement l'échéance de 30%
B	X	De diminuer ses échéances de 50% pendant 12 mois maxi
C		De moduler à la hausse les échéances plusieurs fois par an dans la limite de 30%
D	X	Par l'exercice des options, d'allonger un prêt à taux fixe d'une durée maximum de 36 mois
E	X	Avec l'option temporaire projet de diminuer la mensualité pendant 24 mois

	R	8 (QRM) Quel type de financement relève de la DCI ?
A	X	Prêt construction avec garantie propre à l'établissement financier (ex : CAMCA au Crédit Agricole)
B	X	Prêt travaux de 70 000 € avec hypothèque
C		Prêt voiture de 100 000 € avec gage
D		Achat de parts de SCPI pour 50 000 € avec nantissement
E	X	Achat de résidence secondaire sans garantie

QCM DE RÉVISION



RAPIDITÉ



	R	9 (QRM) Pour choisir le type de crédit à la consommation qui répondrait aux besoins du client, quels critères devez-vous prendre en compte ? :
A	X	La durée du besoin
B	X	La fréquence des besoins
C		L'ancienneté du compte
D		Le régime matrimonial
E	X	Le montant du crédit
	R	10 (QRM) La loi sur le crédit consommation du 1er juillet 2010 (loi LCC) concerne les opérations suivantes :
A	X	Prêt auto de 15 000 € sur 60 mois
B	X	Prêt habitat de 45 000 € pour financer l'agrandissement d'une résidence secondaire
C		Prêt de 12 000 € pour financer l'acquisition d'un véhicule à usage professionnel.
D	X	Monsieur DUPOND est caution pour un prêt personnel de 12 000 €
E		Découvert de 1 000€ sur 2 mois.

QCM DE RÉVISION



RAPIDITÉ

	R	11 (QRM) Les délais minimum de validité d'une offre de prêt sont de :
A	X	15 jours dans le cadre de la loi LCC
B		15 jours dans le cadre de la loi SCRIVENER 2 / DCI
C		30 jours dans le cadre de la loi LCC
D	X	30 jours dans le cadre de la loi SCRIVENER 2 / DCI
E		60 jours dans le cadre de la loi SCRIVENER 2 / DCI

	R	12 (QRM) Les prêts à consommer du Crédit Agricole disposent des fonctionnalités qui sont :
A	X	la 1ère mensualité à 30 ou 60 jours
B	X	une pause mensualité gratuite une fois par an
C		une possibilité de différé de 12 mois
D	X	une échéance modulable à la hausse ou à la baisse
E		une échéance modulable uniquement à la hausse

QCM DE RÉVISION

RAPIDITÉ



	R	13 (QRM) Un emprunteur dispose de la protection de la loi LAGARDE pour un montant emprunté de :
A	<input checked="" type="checkbox"/>	21 500 euros
B	<input checked="" type="checkbox"/>	50 000 euros
C	<input checked="" type="checkbox"/>	75 000 euros
D	<input type="checkbox"/>	80 000 euros
E	<input type="checkbox"/>	100 000 euros

	R	14 (QRU) Sur un crédit renouvelable, le client paie des intérêts :
A	<input type="checkbox"/>	Selon un plan d'amortissement défini quel que soit le montant utilisé
B	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur le montant du capital utilisé
C	<input type="checkbox"/>	Sur le montant total du capital octroyé
D	<input type="checkbox"/>	Trimestriellement
E	<input type="checkbox"/>	Calculés uniquement sur le capital débloqué initialement

QCM DE RÉVISION



RAPIDITÉ

	R	15 (QRU) Un client détenteur d'un crédit doit être déclaré au Fichier des Incidents de Paiement Caractérisés (FICP) à partir de :
A		Une mensualité impayée ou 30 jours de retard
B		Trois mensualités impayées et 30 jours de retard
C	X	Trois mensualités impayées ou 90 jours de retard
D		6 mensualités impayées ou 180 jours de retard
E		6 mensualités impayées et 90 jours de retard
	R	16 (QRM) : M. et Mme DUPUY mariés sous le régime de communauté légale, sont chacun titulaires d'un PEL permettant l'obtention d'un prêt. Ils ont également souscrit il y a 4 ans un PEL à leur fils maintenant âgé de 20 ans. Pour financer à l'aide d'un prêt épargne logement des travaux dans leur résidence principale :
A	X	Les époux contractent un prêt PEL commun en utilisant uniquement leurs droits.
B	X	Les époux contractent un prêt PEL commun en utilisant totalement leurs droits ainsi que ceux de leur fils
C		Les époux contractent un prêt PEL commun en utilisant partiellement leurs droits ainsi que ceux de leur fils
D		Les époux contractent un prêt PEL commun en utilisant uniquement les droits cédés par leur fils
E	X	Les époux contractent un prêt PEL commun en utilisant totalement les droits du PEL de Mme ainsi que ceux de leur fils

QCM DE RÉVISION

RAPIDITÉ



	R	<p>17 (QRU) : M. et Mme GARANT obtiennent un prêt de 210 000 euros qui sera assorti d'une garantie réelle. Ils disposent d'un apport de 5 500 euros.</p> <p>Le montant de l'opération s'établit comme suit :</p> <p>Acquisition 190 000 euros Travaux 5 000 euros Frais d'acte 18 000 euros Frais de dossier et garanties 2 500 € La garantie réelle sera :</p>
A		Un PPD à hauteur de 210 000 euros
B		Un PPD à hauteur de 195 000 euros
C		Une hypothèque à hauteur de 210 000 euros
D	X	Un PPD à hauteur de 190 000 euros et une hypothèque de 20 000 euros
E		Un PPD à hauteur de 190 000 euros et une hypothèque de 25 500 euros

QCM DE RÉVISION



RAPIDITÉ

	R	18 (QRM) Quelles garanties doit contenir obligatoirement un Contrat de Construction de maison Individuelle (CCMI) ?
A		L'assurance Habitation
B	X	La Dommage-Ouvrage
C		L'assurance des emprunteurs
D	X	La garantie de remboursement des sommes versées
E	X	La garantie de livraison à prix et délai convenus

	R	19 (QRM) Quelles sont les conditions liées à la destination du bien pour l'obtention d'un prêt à taux zéro (PTZ) ?
A		Achat ancien sans travaux
B	X	Achat terrain + construction
C		Achat terrain seul
D	X	VEFA
E	X	L'aménagement à usage de logement, de locaux non destinés initialement à l'habitation

QCM DE RÉVISION



RAPIDITÉ



	R	20 (QRM) Quels sont les risques couverts par l'Assurance des Emprunteurs souscrite lors d'un financement habitat ?
A	X	Le décès
B		L'assurance habitation
C	X	L'Incapacité Temporaire Totale (ITT)
D	X	La Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)
E		La Garantie des Accidents de la Vie (GAV)